

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2020

Etaient présents : BUTON Didier, NEAU Marcel, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, BODARD Thierry, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine, GROUSSIN Stéphane.

Absentes excusées : CHALET Laurence, THIBAUD Christiane.

Mme LE BRUSQUET Elsa a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2020-05	24-janv	M. JEAN-MARIE Nicolas et Mme LE PEN Vanessa 11 Rue du Pont d'Orgueil ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 3 rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 11 Rue du Pont d'Orgueil	AB 167	U	581	Décision du Maire 2020-01-29-005 en date du 29 janvier
2020-06	06-févr	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me EON Yvan 4 Rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti 8 Allée de la Sapinière - Lotissement Le Jousselein	AE 259	1AUh	453	Décision du Maire 2020-02-11-006 en date du 11 février
2020-07	06-févr	AAVP M. DOUILLARD Philippe 80B Rue de l'Herseau 85300 CHALLANS	Me EON Yvan 4 Rue du Pont de Chanterelle 85670 PALLUAU	Terrain non bâti 5 Allée de la Sapinière - Lotissement Le Jousselein	AE 251 AE 264	1AUh	577	Décision du Maire 2020-02-11-007 en date du 11 février

### **DCM 2020-03-09-006**

### **ACQUISITION PARCELLE AB 297 DE 231 M<sup>2</sup> APPARTENANT AUX CONSORTS ARNAUD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a récemment acheté les parcelles AB 5 et AB 6. Des négociations ont été engagées avec les propriétaires de la parcelle AB 297 afin de pouvoir sortir sur « l'allée des Ormes ». Il y a une dizaine d'années des accords verbaux avaient eu lieu mais non suivi des faits.

Par courrier en date du 17 février 2015 les propriétaires avaient validés le don de la parcelle. Par message en date du 22 février 2016 et par courrier en date du 21 mars 2016 il avait été demandé aux propriétaires un rendez-vous ainsi que leur acte de propriété afin que les actes puissent être établis. Ces demandes sont restées sans suite.

De nouveaux échanges ont eu lieu récemment. Ils acceptent de nous vendre la parcelle AB 297 de 231 m<sup>2</sup> à 3 000 €.

Monsieur le Maire propose de valider cet accord afin de clôturer cette affaire et s'assurer d'un droit de sortie par le lotissement des parcelles achetées par la commune.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir** la parcelle AB 297 au prix de 3 000 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Affichage en Mairie le 12 mars 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

### **DCM 2020-03-09-007**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE**

##### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de **371 823.77 €**, un déficit d'investissement de **324 136.95 €** et un état des restes à réaliser néant pour l'année 2019.

Le résultat de clôture 2019 est donc excédentaire pour la section de fonctionnement de **763 336.10 €** compte tenu de l'excédent antérieur reporté de **391 512.33 €** et excédentaire pour la section d'investissement de **47 468.28 €** compte tenu de l'excédent antérieur reporté de **371 605.23 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **763 336.10 €**,

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2020 comme suit :

##### Section d'Investissement :

R 1068 Excédent de fonctionnement                    **500 000.00 €**

##### Section de Fonctionnement

002 Excédent antérieur reporté                    **263 336.10 €**

Affichage en Mairie le 12 mars 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

### **DCM 2020-03-09-008**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – ASSAINISSEMENT**

##### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du budget assainissement qui présente une section d'exploitation excédentaire de **103 290.66 €**, une section d'investissement excédentaire de **301 045.74 €** et un état des restes à réaliser néant pour l'exercice 2019.

Le résultat de clôture 2019 est excédentaire pour la section d'exploitation de **103 290.22 €** et déficitaire pour la section d'investissement de **239 910.56 €** compte tenu du déficit antérieur reporté de **540 956.30 €**.

Après avoir entendu de Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de **103 290.66 €**,

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation au Budget Primitif 2020 comme suit :

Section d'Investissement

R 1068 **103 290.66 €**

*Affichage en Mairie le 12 mars 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

**DCM 2020-03-09-009**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOTISSEMENT LES NOISETIERS**

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du budget lotissement Les Noisetiers qui présente une section de fonctionnement **déficitaire de 161 114.44 €**, une section d'investissement **déficitaire de 59 396.14 €** pour l'exercice 2019.

Le résultat de clôture 2019 est **excédentaire** pour la section **de fonctionnement de 40 882.71 €** compte tenu de **l'excédent antérieur de 128 882.68 €** et de **l'annulation de l'affectation de résultat 2016 d'un montant de 73 842.74 €**, et **équilibré à 0.00 €** pour la section d'investissement compte tenu de **l'excédent antérieur reporté de 59 396.14 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **40 882.71 €**,

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2020 comme suit :

Section de Fonctionnement

R 002 Excédent antérieur reporté **40 882.71 €**

*Affichage en Mairie le 12 mars 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

**DCM 2020-03-09-010**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOTISSEMENT LES SAULES**

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel NEAU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du budget lotissement Les Saules qui présente une section de fonctionnement **excédentaire de 24 277.43 €**, une section d'investissement **équilibrée à 0.00 €** pour l'exercice 2019.

Le résultat de clôture 2019 est **excédentaire** pour la section **de fonctionnement de 26 762.09 €** compte tenu de **l'excédent antérieur de 2 484.66 €** et **déficitaire** pour la section d'investissement de **48 484.00 €** compte tenu du **déficit antérieur reporté de 48 484.00 €**.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **26 762.09 €**,

**Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement au Budget Primitif 2019 comme suit :

Section d'Investissement

D 001 Solde exécution reportée **48 484.00 €**

Section de Fonctionnement

R 002 Excédent antérieur reporté **26 762.09 €**

*Affichage en Mairie le 12 mars 2020  
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2020-03-09-011**

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DRESSES PAR M. CENAC, RECEVEUR**

**Commune – Assainissement – Lotissement Les Noisetiers – Lotissement Les Saules**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Affichage en Mairie le 12 mars 2020*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2020-03-09-012**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2020 du budget communal tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (15 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

#### ***Section de Fonctionnement***

Dépenses 1 438 702,10 €  
Recettes 1 438 702,10 €

#### ***Section d'Investissement***

Dépenses 1 310 047,99 €  
Recettes 1 310 047,99 €

*Affichage en Mairie le 12 mars 2020*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

## **DCM 2020-03-09-013**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2020 de l'assainissement tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (15 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

#### ***Section d'Exploitation***

Dépenses 316 468,64 €  
Recettes 316 468,64 €

#### ***Section d'Investissement***

Dépenses 738 894,74 €  
Recettes 738 894,74 €

*Affichage en Mairie le 12 mars 2020*

*Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT LES NOISETIERS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Budget Primitif 2020 du budget lotissement Les Noisetiers tel que la commission finances l'a élaboré.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (15 voix pour) le Budget Primitif proposé par Monsieur le Maire qui se présente comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 40 882,98 €  
Recettes 40 882,98 €

**Section d'Investissement**

Dépenses 0.00 €  
Recettes 0.00 €

Affichage en Mairie le 12 mars 2020

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

**INTERCOMMUNALITE  
POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune réunion du Conseil Communautaire n'a eu lieu depuis la dernière présentation de décembre.

**QUESTIONS DIVERSES****Installation d'un ostéopathe**

Un ostéopathe souhaite s'installer sur la commune. Il lui a été proposé un des bureaux de l'ancienne mairie. Cela lui convient parfaitement et il souhaiterait pouvoir s'installer dès juillet 2020. L'ancien bureau du Maire lui convient. Il conviendrait de définir un montant de loyer.

Le Conseil Municipal propose un loyer au prorata de la surface et en fonction du loyer des infirmières. Le calcul va être effectué et sera proposé à la prochaine réunion pour que le montant soit acté.

**Prochaine réunion**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 09 mars à 20h00.

**SIGNATURES**

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	MONNERON Antony 3 <sup>ème</sup> Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno Absent excusé	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane	